IFE
International Faculty for Executives
BENELUX

FORMATION D'ACTUALITÉ

Jeudi 29 janvier 2015 • Luxembourg

Responsabilités des administrateurs

Quelles sont vos nouvelles obligations suite aux dernières évolutions réglementaires ?

- Comment gérer les risques liés à ces nouvelles responsabilités ?
- Comment définir une politique de rémunération conforme aux évolutions réglementaires luxembourgeoises et internationales ?
- Partagez l'expérience d'administrateurs

Journée animée par

Laurence Jacques
Denis Van den Bulke
VANDENBULKE

Laurent Schummer
Michael Jonas
ARENDT & MEDERNACH S.A.

Monique Bachner
BACHNER LEGAL

Anne-Marie Nicolas
STIBBE

Vincent Decalf
Administrateur indépendant

www.ifebenelux.com

RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS

Depuis quelques années, le rôle de l'**administrateur de sociétés se professionnalise** au Luxembourg. Des bonnes pratiques se développent et l'administrateur se doit d'être attentif aux nombreuses facettes de sa fonction : quel est **son rôle** ? Quelles **règles de bonne gouvernance** doit-il respecter ?

De plus, son implication dans la gestion de **sociétés réglementées** est devenue primordiale, mais quelles sont les compétences qu'il doit avoir afin d'accomplir correctement sa mission ? Est-il en droit de **prendre instruction des actionnaires** ? Quels sont les **risques liés** à la prise d'un mandat ? La responsabilité des membres d'un conseil d'administration est un sujet à multiples facettes.

La conférence aura pour objectif d'examiner les aspects essentiels de ce sujet, tels que **les comportements** que doivent adopter les membres d'un conseil d'administration, leur **responsabilité civile** ou encore leur **responsabilité pénale** au Luxembourg.

Enfin, **comment se rémunère l'administrateur** ? En quoi influence-t-il la substance fiscale d'une société ? Comment **optimiser leur rémunération** sur le plan fiscal ?

Laurence Jacques
VANDENBULKE

À qui s'adresse cette formation ?

- Présidents, directeurs généraux
- Administrateurs exécutifs et non exécutifs
- Administrateurs du conseil d'administration
- Administrateurs du comité d'audit
- Administrateurs indépendants
- Administrateurs délégués
- Administrateurs provisoires et mandataires judiciaires
- Dirigeants d'entreprises, gérants
- CEO, top managers
- Membres des comités de direction
- Directeurs juridiques, financiers et administratifs
- Investisseurs institutionnels
- Contrôleurs financiers, Risk Managers
- Actionnaires
- Réviseurs d'entreprises
- Juristes d'entreprise
- Conseillers juridiques
- Avocats spécialisés, consultants

Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- Connaître les droits et les obligations régissant la vie d'un administrateur
- Optimiser ses revenus grâce à la fiscalité au Luxembourg

Quelle est la méthode de travail ?

- Un programme défini en étroite collaboration avec les intervenants pour répondre aux attentes des professionnels
- Une approche pratique de la matière, au travers d'exemples tirés des expériences de chacun

Pour plus d'interactivité

- La remise d'un support écrit spécialement élaboré pour la formation
- Si vous avez déjà des questions, envoyez un courriel à fnoiret@ifexecutives.com

Responsabilités des administrateurs

Jeudi 29 janvier 2015

Président de séance : **Laurence Jacques**, Avocat à la Cour - **VANDENBULKE**

8h45 *Accueil des participants*

9h00 *Introduction pour le Président de séance*

9h15 **Quels principes régissent la fonction d'administrateur ?**

- Professionnalisation des administrateurs : quelles sont les nouvelles pratiques ?
- Que doit-il superviser au sein des sociétés ?
  - La supervision de la structure de contrôle interne et l'audit interne et externe
- L'administrateur et la performance financière de l'entreprise : quels sont ses devoirs ?
  - Devoirs accessoires, devoir de confidentialité, devoir de supervision/ d'inspection et devoir de reporting
- Administrateur et conflits d'intérêts : quelles sont les précautions à prendre ?

Laurent Schummer
Partner

Michael Jonas
Senior Associate
ARENDT & MEDERNACH S.A.

Retour d'expérience

10h15 **Quelles responsabilités pour les administrateurs au regard des dernières évolutions réglementaires ?**

- Quelles sont les conséquences d'actes de tiers sur eux ?
- La responsabilité pénale : dans quel cas joue-t-elle ?
  - Abus de biens sociaux et les autres chefs d'accusation
  - Quelles conditions de mise en œuvre ?
- La responsabilité civile
  - Responsabilité individuelle et collective
- Quelles sont les responsabilités spéciales liées aux administrateurs ?
  - Le cas d'une société en difficulté
  - Les lois spéciales
- L'assurance responsabilité des administrateurs : que faut-il savoir ?

Laurence Jacques

11h15 *Café-networking*

11h45 **Fiscalité : le Luxembourg reste-t-il intéressant ?**

- Quel impact BEPS va-t-il avoir sur les administrateurs ?
  - Les administrateurs influencent-ils la substance fiscale d'une société ?
- Comment optimiser fiscalement la rémunération des administrateurs ?
- Quelles sont les conditions pour conserver sa résidence fiscale au Luxembourg ?
- Administrateur = indépendant ou salarié ? Comment est-il imposé ? La question de la qualification du contrat de travail
- Stock-option, action… quels sont les avantages de ces dividendes privilégiés ?
- Quelles sont les autres formes de rémunération fiscalement intéressantes ?

Case study

- Un administrateur n'ayant pas cumulé 183 jours dans un seul et unique pays. Quelle imposition pour lui ?
- L'administration fiscale ne considère pas l'entité luxembourgeoise comme un employeur économique. Que se passe-t-il pour l'administrateur ?

Denis Van den Bulke
Avocat au Barreau de Bruxelles
Avocat à la Cour, Luxembourg
VANDENBULKE

12h45 *Lunch*

14h15 **Sociétés cotées, réglementées… Comment y appliquer une bonne gouvernance ?**

- Quelles sont les dernières évolutions européennes ?
- Les sociétés cotées : quels sont les éléments à prendre en compte ?
  - Quels sont les principes de bonne gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg (LuxSE) ? Qu'en est-il de la directive dite « audit » ?
- Quelles sont les spécificités liées aux sociétés réglementées ?
  - Quels sont les risques liés à la prise d'un mandat ?
  - L'administrateur est-il en droit de prendre instruction des actionnaires ?
- Quelles sont les bonnes pratiques de bonne gouvernance pour les banques ?
  - Quel le rôle de l'European Banking Authority (EBA) ?
  - Rôle de la CSSF : CRD IV et CSSF 13/663
  - Significatif vs systémique
- Sociétés réglementées : les fonds d'investissement
  - Rôle de la CSSF : UCITS, AIFMD et CSSF 12/546
  - Fonds cotés ou non cotés
  - Conseil d'administration Fonds vs ManCo
- Sociétés réglementées : les sociétés d'assurances
  - Quel rôle du Commissariat aux Assurances sur la composition et l'organisation du CA ?

Monique Bachner
Administrateur indépendant – solicitor (Liste IV de l'ordre des Avocats de Luxembourg)
BACHNER LEGAL

15h15 *Café-networking*

Retour d'expérience

15h45 **Être administrateur dans une filiale luxembourgeoise d'un groupe de sociétés**

- Quels sont les différents statuts des administrateurs et leurs impacts ?
- Quels sont les moyens de protection pour les administrateurs ?
- Cumul des mandats : à quoi faut-il faire attention ?
- Cas pratique et best practices
  - Le cas d'une filiale à qui le groupe demande d'approuver l'octroi d'une garantie substantielle dans le cadre d'une transaction bénéficiant à une société affiliée

Anne-Marie Nicolas
Counsel
STIBBE

Vincent Decalf
Administrateur indépendant

16h45 *Séances de questions-réponses*

17h00 *Clôture de conférence*

Informations pratiques

IFE Benelux est une marque du groupe ABILWAYS

Scannez ce code et retrouvez-nous sur votre smartphone

Renseignements programme

France Noiret – fnoiret@ifexecutives.com

Renseignements inscriptions

IFE BENELUX
Rue de la Science, 4
1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 533 10 20
Fax : +32 (0)2 534 89 81
ifebenelux@ifexecutives.com

Participation (+ 3 % TVA)

850 € HT

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

• par virement à notre banque - BGL BNP Paribas IBAN : LU24 0030 2485 2343 0000
Code BIC : BGLLLULL, au nom d'EFE Luxembourg S.A.R.L., avec mention du numéro de facture.

Inscriptions

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui devra être payée avant le début de la conférence.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de cette fiche. Conformément à la loi du 02/08/02 modifiée sur le respect de la vie privée, vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler par courrier au 4, rue de la Science - 1000 Bruxelles ou à l'adresse mail correctionbdd@ifexecutives.com.

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : +33 (0)1 49 21 55 90, par fax : +33 (0)1 49 21 55 99 ou par mail : ife@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation IFE Benelux.

Annulations

Formulées par écrit, elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant la formation. Passé ce délai, 50 % du montant de la participation, ou 100 % en cas d'annulation le jour J, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, fax ou e-mail).

Date et lieu de la formation

Jeudi 29 janvier 2015

Luxembourg

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer à la convocation qui vous sera remise 10 jours avant la formation

© PhotoAlto-IStock.com-GettyImages

Pour modifier vos coordonnées
Tél. : +32 (0)2 533 10 20 - E-mail : correctionbdd@ifexecutives.com
Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

Bulletin d'inscription

☐ **OUI,** je m'inscris à la formation **" Responsabilités des administrateurs "** (code 26305) du jeudi 29 janvier 2015

Code prioritaire _____

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

Nom et prénom de votre directeur juridique _____

Société _____

N° TVA _____ Secteur d'activité _____

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal ☐☐☐☐ Ville _____

Tél _____ Fax _____

N° de GSM _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :

** Indispensable pour vous adresser votre convocation*
Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

IMPRIM'VERT Votre imprimeur agit pour l'environnement

PEFC 10-31-1444

26305 FNO